



**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
BORDEREAU DE VERSEMENT 2009 AGEFOS PME / OPCA PL**

EXPERTS AUTOMOBILES

A RETOURNER AVANT LE 01 MARS 2010 à :

AGEFOS PME

32, rue de la Cayenne - BP 310

97458 SAINT PIERRE CEDEX

Tél : 02 62 96 11 80 - Fax : 02 62 96 11 69

Cadre 1 à compléter ou rectifier par l'entreprise

1 Effectif moyen annuel dans l'entreprise en 2009 (voir au verso chapitre 1)

Hommes Femmes Total

Convention collective appliquée dans l'entreprise

Nombre d'établissements :

Si vous n'avez plus de salariés, précisez depuis quelle date (mois, année) :

Si vous avez cessé votre activité, précisez la date (mois, année)

RAISON SOCIALE :

ADRESSE 1 :

ADRESSE 2 :

CP Ville :

Tél :

Fax :

SIRET :

NAF :

Assujettissement TVA : OUI NON

ENTREPRISES DE 1 A 9 SALARIES selon effectif moyen annuel

(pas de franchissement de seuil possible)

2 MASSE SALARIALE BRUTE SOCIALE 2009

M € (ne pas inscrire les centimes)

M x 0,75 % = R € HT

R x 8,50 % = R1 €

3 TOTAL TTC

R + R1 = R2 € TTC

TOTAL A VERSER A L'AGEFOS PME REUNION AVANT : LE 01/03/2010

Attention : Délégation de gestion avec AGEFOS PME agissant pour le compte de l'OPCA PL.

ENTREPRISES DE 20 SALARIES ET PLUS selon effectif moyen annuel

(pas de franchissement de seuil possible)

2 MASSE SALARIALE BRUTE SOCIALE 2009

M € (ne pas inscrire les centimes)

Cotisation PROFESSIONNALISATION / DIF

M x 0,50 % = A € HT

Cotisation PLAN DE FORMATION solde

M x 0,05 % = P1 € HT

Dépenses de formation imputables effectuées en 2009

P2 € HT

Cotisation PLAN DE FORMATION part conventionnelle

M x 0,85 % = P € HT

Cotisation totale PLAN DE FORMATION

P1 - P2 + P = P3 € HT

(P1 - P2 ne peut être inférieur à 0)

Total hors taxes des cotisations dues

A + P3 = R € HT

TVA 8,50 % (uniquement pour les entreprises assujetties)

R x 8,50 % = R1 €

5 TOTAL TTC

R + R1 = R2 € TTC

TOTAL A VERSER A L'AGEFOS PME REUNION AVANT : LE 01/03/2010

Attention : Délégation de gestion avec AGEFOS PME agissant pour le compte de l'OPCA PL.

ENTREPRISES DE 10 A 19 SALARIES selon effectif moyen annuel

(pas de franchissement de seuil possible)

2 MASSE SALARIALE BRUTE SOCIALE 2009

M € (ne pas inscrire les centimes)

Cotisation PROFESSIONNALISATION / DIF

M x 0,50 % = A € HT

Cotisation PLAN DE FORMATION solde

M x 0,05 % = P1 € HT

Dépenses de formation imputables effectuées en 2009

P2 € HT

Cotisation PLAN DE FORMATION part conventionnelle

M x 0,85 % = P € HT

Cotisation totale PLAN DE FORMATION

P1 - P2 + P = P3 € HT

(P1 - P2 ne peut être inférieur à 0)

Total hors taxes des cotisations dues

A + P3 = R € HT

TVA 8,50 % (uniquement pour les entreprises assujetties)

R x 8,50 % = R1 €

4 TOTAL TTC

R + R1 = R2 € TTC

TOTAL A VERSER A L'AGEFOS PME REUNION AVANT : LE 01/03/2010

Attention : Délégation de gestion avec AGEFOS PME agissant pour le compte de l'OPCA PL.

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Date d'envoi		
N° de chèque		
Sur banque		